

**Règlement du jeu en ligne
LE MÉMORIAL DE CAEN / OUEST-FRANCE
Du 10 juillet au 25 août 2014**

Article 1 – ORGANISATION

Le Mémorial de Caen, SAEML au capital de 1.216.350 €, immatriculée sous le n°348 713 694 au RCS de Caen, et dont le siège est situé Esplanade Général Eisenhower - BP 55026 - 14050 Caen Cedex 4 et Le journal OUEST-FRANCE, SA au capital de 300.000 €, immatriculée sous le n° 377714654 au RCS de Rennes, et dont le siège social est situé ZI sud-est, 10 rue du Breil - 35051 Rennes, organisent un jeu en ligne sur le site Internet du Mémorial de Caen www.memorial-caen.fr, d'une durée de six semaines et quatre jours, du 10 juillet au 25 août 2014 inclus. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel du Mémorial de Caen et de Ouest-France, de leurs conjoints, parents et alliés vivants sous le même toit qu'eux, ainsi que des dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Ouest-France et « dimanche Ouest-France ».

Article 3 – COMMENT JOUER ?

Des encarts promotionnels publiés sur une période de six semaines et quatre jours dans toutes les éditions du journal Ouest-France inviteront les lecteurs à se rendre sur le site Internet de Ouest-France, www.ouest-france.fr/caen, à partir duquel un lien sera fait vers la page du jeu, hébergé sur le site Internet du Mémorial de Caen. L'internaute doit laisser ses coordonnées personnelles et cliquer sur « je participe ».

Chaque participant (mêmes nom, prénom, adresse postale) pourra participer une seule fois au jeu.

Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

En cas d'incident technique empêchant le participant de jouer ou altérant les informations transmises par le(s) participant(s), et cela pour quelque raison que ce soit, aucune des sociétés organisatrices ne pourra être tenue pour responsable du ou des préjudice(s) qui en découlerai(en)t pour le(s) participant(s).

Aucune des sociétés organisatrices ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le(s) participant(s) aux règles sus mentionnées.

Article 4 – COMMENT PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT ?

30 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi les participants pendant les six semaines et quatre jours du jeu, soit du 10 juillet au 25 août 2014 inclus.

Les gagnants seront informés par mail, dans la semaine suivant le tirage au sort prévu le 26 août 2014.

Le tirage au sort se fera sous contrôle du cabinet des huissiers de justice J.P. Beaufiles, M. Driquet, D. Ribeton, 42 rue Damozanne, BP 6285 Cedex 4, 14067 Caen et sera pris en charge par le Mémorial.

La liste des gagnants sera consultable sur le site du Mémorial de Caen.

Article 5 – DOTATIONS

Le montant total des lots du jeu représente une valeur maximum (prix public) de 7 194 € TTC (sept mille cent quatre-vingt quatre euros).

Lots attribués au tirage au sort, le 26 août 2014

1^{er} lot : une croisière à New York pour deux personnes

comprenant la croisière pour 2 personnes sur le Queen Mary 2 entre Cherbourg et New York, la cabine en catégorie BD (cabine extérieure balcon loggia), la pension complète à bord, les taxes portuaires, le vol retour New York-Paris sur la compagnie Air France, les taxes d'aéroport.

Ne sont pas inclus : les transferts domicile-Cherbourg et Paris-domicile, les assurances, le formulaire électronique ESTA (14\$/personne), les dépenses personnelles, le séjour éventuel à New York

Départ le 7 octobre 2014. Retour : date libre.

Valeur maximum : 5 708 € TTC

2^e et 3^e lots : un circuit touristique Jour J pour deux personnes

comprenant la prise en charge à la gare SNCF de Caen en véhicule conduit par un guide, la visite guidée des espaces Seconde Guerre mondiale du Mémorial de Caen, le déjeuner au Mémorial de Caen,

le circuit de 5 heures sur les plages anglo-américaines avec un guide bilingue, la remise d'un livret illustré sur le Débarquement, le retour à la gare SNCF de Caen.

d'une valeur commerciale de 230 € TTC (115 € TTC par personne)

Du 4^e au 30^e lot : deux entrées pour le Mémorial de Caen

**donnant droit à
une visite libre du Musée**

d'une valeur commerciale de 38 € TTC (19 € TTC par entrée)

Le gagnant du voyage sera informé par téléphone par le service promotion du journal Ouest-France. Le gagnant devra alors prendre contact avec la Compagnie Internationale des Croisières, dont les coordonnées figureront sur le courrier qui lui sera envoyé par Ouest-France.

Le gagnant du voyage se réserve le droit de refuser son lot ; dans ce cas il s'engage à ne pas revenir sur sa décision en la formalisant par un courrier adressé à Ouest-France – Service promotion – 6 place de la République – 14000 Caen.

Si le gagnant du voyage ne s'est pas manifesté dans un délai de 1 mois jour pour jour après la date d'envoi du courrier lui indiquant la nature du gain, courrier accompagné d'un bon à retourner daté et signé de sa part, les organisateurs se réservent le droit de remettre le lot en jeu ou de l'utiliser sur une autre opération.

Les gagnants du circuit touristique Jour J seront prévenus par mail. Pour profiter du circuit, ils devront obligatoirement réserver leur journée auprès d'Isabelle ou Audrey du service des réservations du Mémorial de Caen au 02 31 06 06 45. Le courrier envoyé aux gagnants leur sert de justificatif et une copie pourra leur être demandée.

Les gagnants des entrées pour le Mémorial seront prévenus par email et recevront leur lot par courrier.

Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer une contrepartie de leurs lots qui devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni transmissibles, ni cessibles, ni échangés contre un autre prix ou contre leur valeur financière.

Article 6 – COLLECTE DES COORDONNEES DU PARTICIPANT PAR LES ORGANISATEURS

Sur la page jeu présente sur le site www.memorial-caen.fr seront présents le logo ouest-france.fr et le logo du Mémorial de Caen.

Les coordonnées de l'internaute ayant coché la case « Je m'inscris : Newsletter de Ouest-France » seront transmises à Ouest-France et intégrées à ses fichiers. Les coordonnées de l'internaute ayant « Je m'inscris : Actualité du Mémorial de Caen » seront transmises au Mémorial de Caen et intégrées à ses fichiers.

Article 7 – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Les gagnants autorisent par avance Ouest-France à les photographier, à publier leurs noms, prénoms, villes et photographies dans le journal Ouest-France et « dimanche Ouest-France » ainsi que sur les sites édités par Ouest-France et Ouest-France multimédia, et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également Ouest-France à mettre en ligne sur les sites édités par Ouest-France et Ouest-France multimédia les photographies les représentant, à indiquer leurs noms et prénoms sur ces sites.

Les gagnants autorisent par avance le Mémorial de Caen à publier leurs noms, prénoms, villes et photographies sur le site Internet du Mémorial de Caen et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné.

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78 77 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général de Ouest-France sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande sur la base du tarif lent en vigueur), envoyée à Ouest-France, Service promotion, 6 place de la République, 14000 Caen.

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées peut, à tout moment, extraire son nom du fichier général du Mémorial de Caen en envoyant un e-mail à lalettre@memorial-caen.fr.

Article 8 – REVISION DU REGLEMENT

Les organisateurs, le journal Ouest-France et Le Mémorial de Caen, pourront d'un commun accord prendre d'office toutes les mesures qu'ils jugeront opportunes pour corriger toute anomalie pouvant résulter des articles du présent règlement.

Article 9 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

La responsabilité du journal Ouest-France et du Mémorial de Caen ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Les organisateurs se réservent en tout cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de tirage au sort et communication de la liste des gagnants du jeu.

Article 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement a été déposé au cabinet des huissiers de justice J.P. Beaufils, M. Driquert, D. Ribeton, 42 rue Damozanne, BP 6285 Cedex 4, 14067 Caen.

Il est consultable dans son intégralité sur www.memorial-caen.fr.

Fait à Caen, le 26 juin 2014